



Pour distribution immédiate

Le 27 octobre 2008

Allan Rock, Recteur
Université d'Ottawa
550, rue Cumberland
Ottawa (Ontario)
K1N 6N5

Objet : Traitement déplorable des étudiant(e)s et non respect des droits de nomination de la FÉUO

Cher Monsieur Rock :

Par la présente, la Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa (FÉUO), la voix de tous les étudiant(e)s du premier cycle à l'Université d'Ottawa (UO), vous fait part de deux dossiers dénotant d'importantes injustices qui se sont produites envers des étudiant(e)s. Nous vous demandons d'intervenir immédiatement pour remédier à ces situations troublantes.

La FÉUO appuie fortement tous les étudiant(e)s qu'elle représente et les recours qu'ils entreprennent auprès de l'UO. Les dossiers de Mme Wang et M. Kelly dénotent des abus délibérés. De plus, la FÉUO condamne les actions de l'UO qui tentent de saper notre droit de nomination et de participation à la gouvernance universitaire.

TingTing Wang

Madame Wang est étudiante internationale à la Faculté des sciences sociales. En prévision du semestre d'hiver 2008, alors qu'il ne lui restait que deux cours pour compléter les exigences de son programme, Mme Wang a consulté une conseillère aux études qui l'a inscrite dans le cours MAT3343. La conseillère commettait ainsi une grave erreur puisque que Mme Wang n'avait même pas les préalables pour ce cours. Nul besoin de vous faire remarquer que si Mme Wang avait tenté de s'inscrire elle-même par le biais du logiciel informatisé Rabaska, cette situation ne se serait jamais produite.

En bout de ligne, Mme Wang a échoué le cours. C'est uniquement après avoir obtenu nouvelle de son échec que Mme Wang apprit qu'elle n'avait pas les préalables du cours. Selon le Vice-recteur aux études Robert Major, Mme Wang aurait dû abandonner le cours avant la date limite du 3 mars 2008. Le raisonnement de Monsieur Major ne tient aucunement compte du fait qu'à cette date, Mme Wang n'avait complété qu'une seule épreuve, et ce, avec succès.



Mme Wang a adressé deux demandes à l'Université d'Ottawa : une demande de remboursement et une demande pour que la note d'échec du cours MAT3343 soit retirée de son relevé scolaire.

L'Université d'Ottawa n'a qu'aggravé le tort qu'elle avait déjà causé à Mme Wang en l'écrasant avec la lourdeur de son mécanisme bureaucratique. Mme Wang a dû s'adresser à cinq différents niveaux d'appels qui ont tous refusé ses demandes et ce, même si elle avait l'appui de son professeur.

Plus encore, Mme Wang a dû s'inscrire à un cours supplémentaire afin d'obtenir son diplôme. Puisqu'elle est étudiante internationale le coût de ce cours était de 1782,58 \$, montant qu'elle a dû emprunter.

Cette situation est inacceptable et l'Université ne peut nier que selon ses règlements, « seul un conseiller aux études peut certifier si [un(e) étudiant(e)] a répondu aux exigences de [son] programme. ». De toute évidence l'Université ignore ce règlement dans le cas de TingTing Wang.

L'Université est redevable des actions de ses employés. **La FÉUO exige que Mme Wang soit remboursée et que la note d'échec soit retirée de son relevé scolaire.**

Marc Kelly

Marc Kelly est un étudiant du premier cycle inscrit dans le programme coop du Département de physique. Il étudie à temps plein à l'Université d'Ottawa depuis six ans, a été candidat pour le prix de l'étudiant en sciences de l'année (2008), a fait preuve d'excellence académique et est l'auteur de plusieurs publications scientifiques.

M. Kelly s'est inscrit au cours PHY4006 à la session d'automne 2008. PHY4006 est un cours de recherche qui, selon la description de cours approuvée par le Sénat de l'Université, permet aux étudiant(e)s de « se [joindre] à un groupe de recherche ou à un professeur du Département pendant deux sessions consécutives et [de faire] un rapport et un séminaire sur quelques aspects de la recherche et de sa participation. ».

M. Kelly a conçu un projet multidisciplinaire sous la co-supervision du professeur Denis Rancourt du Département de physique et du professeur Claude Lamontagne du Département de psychologie. Le Directeur du Département de physique Dr. Béla Joós a rejeté le projet suite à une recommandation du Comité du personnel enseignant de la faculté (CPEF) dont les membres sont Dr. James Harden, Dr. André Longtin et Dr. Xiaoyi Bao. Pourtant, ni la description du cours adoptée par le Sénat ni le syllabus officiel disponible sur Internet ne prévoient un tel processus d'approbation des projets. Aucun autre projet proposé dans le cadre du cours PHY4006 n'a été revu par le CPEF et aucune information concernant les critères à suivre pour le projet n'ont été communiqués



à M. Kelly malgré qu'il ait exigé ces informations à multiples reprises. Plus encore, l'un des membres du CPEF, Dr. James Harden est en conflit d'intérêt avec M. Kelly puisque ce dernier fait présentement appel d'une note d'échec injustifiée et du mauvais traitement dont il a été victime dans le cours PHY3355 enseigné par le Prof. Harden au semestre d'hiver 2008.

Le Coordonnateur des projets, Dr. Peter Piercy a fait obstruction à la recherche de M. Kelly en envoyant un courriel à tou(te)s les professeur(e)s du Département de physique dans lequel il indiquait que le projet de M. Kelly avait été rejeté et qu'il décourageait les professeurs du Département de participer à la recherche de M. Kelly.

Aussi, le doyen de la Faculté des sciences, Dr. André Lalonde, empêche M. Kelly d'avoir accès à son équipement de recherche en refusant de lui remettre les clés du laboratoire auquel il devrait avoir accès, et ce, sans justifier son refus.

Le coordonnateur des projets, Dr. Peter Piercy a indiqué à M. Kelly, par écrit, de cesser de travailler sur son projet et lui a demandé de se désinscrire du cours à l'intérieur d'une semaine, faisant fi de la date limite officielle pour abandonner des cours (le 3 novembre 2008). Le 21 octobre 2008, le doyen associé aux études, Dr. Leonard Kleine s'est permis de désinscrire M. Kelly du cours PHY4006 contre son gré. Cette désinscription préventive est hétérodoxe, de nature tyrannique et constitue un bris de contrat de la part de l'UO.

La recherche de M. Kelly cherche à comprendre comment la gouvernance d'un département et comment la structure d'un environnement scolaire influencent la progression de la physique. L'objectif de la recherche de M. Kelly est d'améliorer la qualité d'éducation et l'étendue de la recherche dans le domaine de la physique. **La FÉUO exige que M. Kelly soit réinscrit au cours PHY4006 immédiatement.**

Droit de nomination de la FÉUO

Le 3 octobre 2008, la FÉUO a nommé Marc Kelly en tant que représentant étudiant du premier cycle au Comité d'appel du Sénat. Le Vice-recteur aux études, Robert Major, a informé la FÉUO qu'il rejetait cette nomination. Cette décision ne relève pourtant pas de la juridiction du Vice-recteur puisque seul le Comité exécutif du Sénat a le pouvoir de nommer les membres du Comité d'appel du Sénat.

Il est important de noter que l'intervention de M. Major se base sur une évaluation de la personnalité de M. Kelly qui est empreinte de discrimination. M. Major a indiqué à un représentant de la FÉUO qu'il croyait que M. Kelly souffre de troubles psychologiques et que ceci était l'un des motifs du refus de sa nomination au Comité d'appel du Sénat. Il est inacceptable que de l'UO alimente ainsi les stigmates reliées aux troubles psychologiques. La FÉUO a le devoir de protéger ses étudiant(e)s. **En tant que**



Président et Vice-chancelier de l'UO, vous avez le devoir de protéger les étudiant(e)s. En conséquence, la FÉUO exige des excuses publiques et immédiates de la part du Vice-recteur aux études pour remédier à ses remarques inappropriées et ses actions discriminatoires contre un étudiant.

Ce manque de respect de la volonté des étudiant(e)s a rompu la confiance entre l'UO et la FÉUO. Désormais, la FÉUO considère que son pouvoir de recommandation quant aux étudiants qui siègent à divers comités est en fait un pouvoir de nomination. Marc Kelly est notre choix et nous le nommons au Comité d'appel du Sénat. Ceci est nécessaire afin de respecter la volonté des étudiant(e)s et de regagner leur confiance.

Enfin, la FÉUO tient à souligner qu'il ne s'agit pas ici de cas isolés dans le cadre desquels des étudiant(e) ont été traités de manière inacceptable par l'UO. L'état fragile des relations entre les étudiant(e)s et l'UO ne pourra s'améliorer qu'avec des actions concrètes et une réforme en ce qui a trait à la collégialité de notre institution. La FÉUO vous fait remarquer que le soutien de ses étudiant(e)s est un pilier fondamental parmi ses principes et que la FÉUO défendra toujours les droits des étudiant(e)s et ce, à tout prix.

En espérant recevoir une réponse rapide de votre part, veuillez agréer, Monsieur Rock, l'expression de mes sentiments les plus sincères.

Dean P. Haldenby
Président
FÉUO

c.c.: Communauté universitaire
Médias